DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 5 septembre 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Richard STOLTZ

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Francis GRIGNON

N° CP/2011/589 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

- 1221

Conclusions de l'étude de faisabilité portant sur l'amélioration des franchissements du Rhin entre GERSTHEIM-SCHWANAU et RHINAU-KAPPEL

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- prend acte des conclusions de l'étude de faisabilité ayant conduit à démontrer que les trafics concernés par les déplacements transfrontaliers sont faibles et que les très fortes protections environnementales de la façade rhénane rendent impossible en l'état actuel l'aménagement de toute voirie dans le secteur GERSTHEIM-RHINAU
- décide compte tenu des enjeux environnementaux sur le secteur et en l'absence d'un intérêt public majeur induit par les déplacements transfrontaliers, de ne pas assurer la responsabilité d'une maîtrise d'ouvrage d'un éventuel projet d'amélioration des franchissements du Rhin entre GERSTHEIM et RHINAU
- propose d'assister le cas échéant le Groupement local de coopération transfrontalière "Vis-à-vis", en cas de poursuite des études pour d'éventuels aménagements locaux sur les franchissements existants.

Pour extrait conforme : Pour le Président Le Directeur des services de l'assemblée Adopté à la majorité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Jean-Jacques STAHL

Hal2

Accusé de réception N°: A067-226700011-20110905-60027-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 16/09/11